

ARRETE PROVISOIRE

ST 23-247

Rue Jean Moulin

Le Maire de la Commune du Pecq,

VU le Code de la route, notamment les articles L411-1 à L411-6, R110-2, R411-2, R411-8, R411-25, R411-26,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-24, L.2213-1 et L.2213-2, L.2212-1, L.2212-2,

VU l'arrêté et l'instruction interministériels sur la signalisation routière,

VU la délibération N°22-2-6 du 6 Avril 2022 relative à la délégation d'attribution au Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code des Collectivités territoriales

CONSIDERANT la demande de l'entreprise B2J EVENT pour l'organisation de l'Arbre de Noël aux Pyramides pour le Comité des œuvres du SIAAP, le Mardi 05 Décembre 2023,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer le bon déroulement de cette organisation, la manœuvre des camions de forains, et d'assurer la sécurité des usagers,

ARRETE

ARTICLE 1er :

Le stationnement sera interdit et considéré comme gênant sur les 25 derniers mètres des places de stationnement de la Rue Jean Moulin.

Les véhicules contrevenants seront enlevés et mis en fourrière.

ARTICLE 2 :

La mesure décrite à l'article précédent entrera en application **entre le Mardi 05 Décembre jusqu'au Jeudi 07 Décembre 2023.**

ARTICLE 3 :

La signalisation et la pré-signalisation nécessaires à la matérialisation du présent arrêté seront assurées par les soins de l'entreprise B2J EVENT.

ARTICLE 4 :

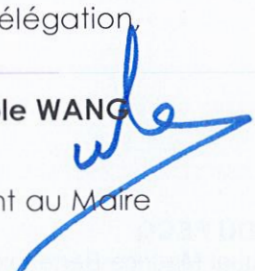
Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie, les Agents de la Police Municipale, Monsieur l'Ingénieur chargé de la Direction des Services Techniques et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5:

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la notification.

Fait au Pecq, le 30 Octobre 2023

Pour le Maire
Par délégation,


Nicole WANG

Adjoint au Maire

VILLE DU PECQ

13 bis quai Maurice Berteaux - 78230 LE PECQ

Tél. : 01 30 61 21 21 - Fax : 01 30 61 52 54

Courriel : mairie@ville-lepecq.fr - Portail officiel : ville-lepecq.fr

SUIVEZ-NOUS SUR :

